

Annonce provisoire du résultat final de l'offre publique d'acquisition

de

ZI Zenith S.à r.l., Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

(une filiale indirecte de fonds gérés et/ou conseillés par Advent International, L.P., États-Unis)

pour toutes les actions nominatives en mains du public d'une valeur nominale de CHF 10.50 chacune

de

u-blox Holding AG, Thalwil, Suisse

1 Offre public d'acquisition

Le 27 octobre 2025, ZI Zenith S.à r.l., Grand-Duché de Luxembourg ("**Zenith**") a publié le prospectus d'offre ("**Prospectus d'Offre**") pour son offre publique d'acquisition selon les articles 125 et suivants LIMF (l'"**Offre**") portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de u-blox Holding SA ("**u-blox**") d'une valeur nominale de CHF 10.50 chacune (chacune une "**Action u-blox**").

Le Prix de l'Offre pour chaque Action u-blox s'élève à CHF 135.00 en espèces, sous déduction du montant brut de tout effet dilutif affectant les Actions u-blox avant l'Exécution (tel que décrit plus en détail dans le Prospectus d'Offre).

Selon le paragraphe A2 (*Objet de l'Offre*) du Prospectus d'Offre, l'Offre porte sur un total de 7'809'954 Actions u-blox. Puisque toutes les options prévues dans le cadre des plans d'options sur actions des employés (ESOPs) n'ont pas été exercées depuis la publication du Prospectus d'Offre et qu'elles ne peuvent plus l'être, l'Offre porte sur un total de 7'720'785 actions u-blox.

Les termes non définis dans la présente annonce ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus d'Offre.

2 Résultat final provisoire

À la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation le 29 octobre 2025 à 16:00 heures (HEC), la participation de l'Offrante et des personnes agissant de concert avec elle

s'élève, selon les évaluations provisoires, à un total de 7'294'181 Actions u-blox, correspondant à 94.36% du capital-actions émis et des droits de vote émis de u-blox (*taux de participation*).

6'980'689 Actions u-blox ont été apportées à l'Offre jusqu'à la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation, correspondant à 90.41% de toutes les Actions u-blox visées par l'Offre à la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation (*taux de réussite*).

L'aperçu suivant résume le résultat final provisoire:

	Nombre d'Actions u-blox	En % du capital-actions / des droits de vote (<i>taux de participation</i>)	En % des actions u-blox visées par l'offre (<i>taux de réussite</i>)
Actions u-blox apportées à l'Offre	6'980'689	90.30%	90.41%
Achats d'actions u-blox jusqu'au 29 octobre 2025	303'883	3.93%	
Actions u-blox détenues par Zenith et les personnes agissant de concert avec Zenith à la fin de la Période d'Offre	9'609	0.12%	
Résultat final provisoire	7'294'181	94.36%	

Dans l'annonce définitive du résultat intermédiaire, le taux de réussite total (y compris les engagements d'apport supplémentaires et les achats) a été indiqué à tort à 67,51% au lieu de 66,31%. Sur la base du nombre d'Actions u-blox sur laquelle porte l'Offre (7'720'785), le taux de participation au moment de la publication de l'annonce définitive du résultat intermédiaire s'élevait à 67.20%.

3 Conditions de l'Offre et aboutissement de l'Offre

Comme indiqué dans l'annonce définitive du résultat intermédiaire du 15 octobre 2025, la Condition de l'Offre selon le paragraphe A7.1 (*Conditions de l'Offre*) du Prospectus d'Offre d) (*Absence d'Effet Préjudiciable Important*), était remplie à la fin de la Période d'Offre. De plus, l'Offrante a déclaré l'Offre réalisée et a ainsi implicitement renoncé à la Condition de l'Offre a) (*Taux d'acceptation minimum*) du Prospectus d'Offre. Le 28 octobre 2025, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de u-blox a approuvé la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que la décotation conformément à la Condition de l'Offre f)

(*Démission et élection de membres du conseil d'administration de la Société ; approbation de la décotation*) du Prospectus d'Offre, et tous les membres du conseil d'administration de u-blox ont démissionné, sous réserve et avec effet à l'Exécution de l'Offre. Par conséquent, la Condition de l'Offre f) (*Démission et élection de membres du conseil d'administration de la Société ; approbation de la décotation*) du Prospectus d'Offre est remplie.

Les Conditions de l'Offre b) (*Autorisations en matière de droit de la concurrence et autres autorisations réglementaires*), c) (*Absence d'injonction ou d'interdiction*), g) (*Absence de décisions défavorables de l'assemblée générale de la Société*) et h) (*Absence d'acquisition et d'aliénation d'actifs significatifs et absence de souscription ou de remboursement de capitaux étrangers*) restent en vigueur jusqu'à l'Exécution de l'Offre. La Condition de l'Offre e) (*Inscription au registre des actions de la Société*) reste en vigueur jusqu'à l'Exécution de l'Offre (cf. paragraphe A7.3 (*Durée des Conditions de l'Offre et Report de l'Exécution*) du Prospectus d'Offre).

4 Annonce définitive du résultat final

Le présent résultat final est provisoire. L'annonce définitive du résultat final sera publiée le 4 novembre 2025.

5 Date de la Première Exécution de l'Offre

Sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à toutes les conditions de l'Offre, l'Offrante actuellement, sur la base de son analyse actuelle ainsi que de son calendrier pour l'obtention de toutes les autorisations réglementaires et la réalisation de toutes les Conditions de l'Offre, prévoit que les Actions u-blox apportées à l'Offre seront décomptabilisées contre paiement du Prix de l'Offre avant la fin de l'année 2025.

6 Annulation et décotation

Zenith a l'intention, comme décrit dans le Prospectus d'Offre à la section H5 (*Squeeze-out et décotation*), de demander, après l'Exécution de l'Offre, l'annulation des Actions u-blox restantes en mains du public conformément à l'art. 137 LIMF ou de fusionner u-blox avec une société suisse contrôlée directement ou indirectement par l'Offrante, étant précisé que les actionnaires de u-blox restants seraient dédommagés en espèces et ne recevraient pas d'actions de l'entité absorbante. En outre, l'Offrante a l'intention de demander à u-blox de requérir, après l'Exécution de l'Offre, la décotation des Actions u-blox auprès de la SIX Exchange Regulation, conformément au règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire adoptée le 28 octobre 2025 conformément à la Condition de l'Offre f) (*Démission et élection de membres du conseil d'administration de la Société ; approbation de la décotation*) selon le paragraphe A7.1 (Conditions de l'Offre) du Prospectus d'Offre.

7 Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telles que décrites dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre et tous les autres documents d'offre sont disponibles sur <https://www.zenith-offer.com>.

	N° de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions au porteur u-blox non apportées	3.336.167	CH0033361673	UBXN
Actions au porteur u-blox apportées	148.071.599	CH1480715999	UBXNE

Zurich, le 30 octobre 2025

Conseiller financier et gestionnaire de l'offre: UBS AG, CH-8098 Zurich, Suisse

